

(A)

(N° 116.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1856.

Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1856 ⁽¹⁾.

ART. 99.

Amendement présenté par M. DELLA FAILLE.

Augmenter le crédit de 2,000 francs pour favoriser l'enseignement oral dans les instituts existants, encourager des écoles nouvelles qui pourraient éventuellement se former, contribuer à créer des commissions de patronage en faveur des sours-muets et aveugles.

(1) Budget, n° 172, session de 1854-1855.

Modifications du Gouvernement, n° 21 et 64.

Rapport, n° 76.

Amendements, n° 90, 91 et 99.
